



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 28 mars 2023
(OR. en)

6819/23

ECOFIN 187
UEM 46
SOC 143
EMPL 100
COMPET 143
ENV 174
EDUC 74
RECH 62
ENER 92
JAI 214
GENDER 21
ANTIDISCRIM 21
JEUN 40
SAN 100

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant la politique économique
de la zone euro

RECOMMANDATION DU CONSEIL

du ...

concernant la politique économique de la zone euro

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 136, paragraphe 1, en liaison avec l'article 121, paragraphe 2,

vu le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil du 7 juillet 1997 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques¹, et notamment son article 5, paragraphe 2,

vu le règlement (UE) n° 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques², et notamment son article 6, paragraphe 1,

¹ JO L 209 du 2.8.1997, p. 1.

² JO L 306 du 23.11.2011, p. 25.

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les conclusions du Conseil européen,

après consultation du comité économique et financier,

après consultation du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

- (1) La reprise économique dans la zone euro, au cours de la période qui a suivi la pandémie de COVID-19, a été interrompue par une série de chocs extérieurs. Grâce, en particulier, aux mesures énergiques adoptées en matière de politique économique, tant au niveau national qu'au niveau de l'Union, et à la levée des mesures de confinement, la zone euro a enregistré une solide croissance du PIB de 5,3 % en 2021 et de 3,5 % en 2022. Le marché du travail s'est également montré résilient, le chômage atteignant un plus bas taux historique de 6,7 % en 2022. Toutefois, la hausse des prix mondiaux de l'énergie, la montée des incertitudes et les perturbations des chaînes d'approvisionnement engendrées par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine ont entraîné une nette décélération de l'activité économique au second semestre de 2022. La crise énergétique a conduit à une révision à la baisse des prévisions pour 2023. Globalement, la croissance du PIB dans la zone euro devrait chuter à seulement 0,3 % en 2023 avant de remonter à 1,5 % en 2024. Le marché de l'énergie et les autres marchés de matières premières ont alimenté l'inflation, qui s'est progressivement propagée à d'autres produits et atteint 8,4 % en 2022. L'inflation devrait rester élevée au cours des prochains mois et s'établir à 6,1 % en 2023 avant de diminuer en 2024. Le marché du travail devrait rester robuste, la demande de travail demeurant élevée. Une grande partie des entreprises signalant toujours des pénuries de main-d'œuvre, le chômage ne devrait enregistrer qu'une hausse modérée l'année prochaine, avant de diminuer à nouveau en 2024. Parallèlement, le taux de croissance des salaires nominaux devrait augmenter en 2023, mais rester inférieur au taux d'inflation, ce qui se traduira par une baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Dans ce contexte, l'excédent de la balance courante de la zone euro s'est réduit, sur fond de forte détérioration du solde énergétique, et pour ce qui concerne l'avenir, la dépréciation nominale de l'euro face au dollar américain et à d'autres monnaies observée depuis le second semestre 2021 ne devrait donner qu'un modeste coup de pouce à la compétitivité, compte tenu des coûts élevés de l'énergie.

- (2) La détérioration des conditions macroéconomiques et les écarts de prix importants entre les États membres nuisent à la convergence des revenus et du cycle conjoncturel dans la zone euro. Si la pandémie de COVID-19 a entraîné de profondes divergences de performance macroéconomique, quoique pour la plupart passagères, son incidence sur la synchronisation du cycle conjoncturel a été limitée et temporaire. La crise énergétique s'accompagne de nouvelles répercussions macroéconomiques hétérogènes dans la zone euro. Les mix énergétiques et les politiques mises en place pour atténuer l'incidence du choc énergétique variant d'un pays à l'autre, de grandes disparités de taux d'inflation globale et sous-jacente sont apparues dans la zone euro. La hausse des prix de l'énergie et les pressions au niveau des chaînes d'approvisionnement ont eu sur l'industrie manufacturière et les services une incidence inégale selon les États membres de la zone euro, ce qui pourrait se traduire par une évolution divergente des compétitivités relatives. D'après les indicateurs disponibles, les écarts de compétitivité au sein de la zone euro sont restés limités jusqu'à présent, mais les divergences entre les soldes de la balance courante dans la zone euro se sont récemment accentuées, principalement sous l'effet de la détérioration des soldes énergétiques.

- (3) Des politiques monétaires et budgétaires bien calibrées et cohérentes sont nécessaires pour répondre de manière appropriée et coordonnée à la détérioration des perspectives économiques et au niveau élevé de l'inflation. La politique monétaire doit porter remède au niveau élevé de l'inflation. La Banque centrale européenne (BCE) est prête à s'attaquer aux risques éventuels d'une dynamique de marché désordonnée et injustifiée constituant une grave menace pour la transmission de la politique monétaire dans l'ensemble de la zone euro. Dans le climat actuel, une expansion budgétaire généralisée visant à soutenir la demande accentuerait les pressions inflationnistes. La dette publique est élevée dans plusieurs États membres de la zone euro. Il faut donc des politiques budgétaires dûment différenciées selon les États membres, en fonction de leur situation économique et budgétaire, comme l'a recommandé le Conseil dans ses recommandations du 12 juillet 2022 concernant les programmes nationaux de réforme et portant avis du Conseil sur les programmes de stabilité de chaque État membre pour 2022¹. Il faut également qu'ils soient prêts à adapter leurs dépenses courantes primaires financées au niveau national à l'évolution de la situation, tout en préservant la soutenabilité de la dette. Dans le même temps, des mesures budgétaires ciblées et temporaires sont nécessaires pour soutenir les personnes et les entreprises vulnérables, ainsi que pour préserver l'emploi et le capital humain, tout en maintenant les signaux de prix et en encourageant une réduction de la consommation d'énergie. Il demeure essentiel que les États membres coordonnent étroitement les mesures mises en place. Les politiques sociales et du marché du travail sont également déterminantes pour remédier aux conséquences sociales du niveau élevé de l'inflation. Les salaires moyens ont été à la traîne par rapport à l'inflation en 2022.

¹ Recommandations du Conseil du 12 juillet 2022 concernant les programmes nationaux de réforme et portant avis du Conseil sur les programmes de stabilité pour 2022 (JO C 334 du 1.9.2022, pp. 1, 35, 44, 52, 60, 70, 96, 104, 112, 120, 128, 146, 154, 162, 181, 197, 205, 213, 221).

Pour ce qui concerne l'avenir, un équilibre délicat dans l'évolution des salaires doit être assuré afin de protéger le pouvoir d'achat des salariés, en particulier celui des travailleurs à bas salaire, tout en évitant le risque que les salaires alimentent l'inflation et creusent les écarts naissants de compétitivité au sein de la zone euro et à l'échelle internationale. La promotion d'emplois de qualité pourrait également contribuer à soutenir la consommation. La participation active des partenaires sociaux aide à recenser les problèmes, notamment les problèmes spécifiques à l'union monétaire, améliore les solutions stratégiques et garantit une plus grande adhésion au programme de politique économique et sociale. Les politiques axées sur l'offre peuvent également contribuer à faire baisser l'inflation en accélérant le développement des sources d'énergie de substitution, en renforçant la concurrence et l'innovation, en améliorant l'allocation des ressources et en soutenant la croissance de la productivité. Les risques pesant sur la stabilité financière nécessitent également un suivi continu.

- (4) La facilité pour la reprise et la résilience instituée par le règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil¹ (ci-après dénommée "facilité") et les fonds de la politique de cohésion sont des outils essentiels pour renforcer la résilience de la zone euro et favoriser la convergence. La mise en œuvre de la facilité dans les États membres de la zone euro est en bonne voie, puisque plus de 136 000 000 000 EUR de préfinancement ont été versés et que les jalons et cibles fixés ont été respectés. Dans le cadre des programmes relevant de la politique de cohésion, plus de 82 000 000 000 EUR ont été versés aux États membres de la zone euro depuis le début de la pandémie de COVID-19. La facilité et les fonds de la politique de cohésion contribuent aux priorités d'action de la zone euro de plusieurs manières: ils soutiennent l'activité économique grâce à des investissements supplémentaires et, à plus long terme, les investissements et les réformes structurelles prévus devraient soutenir la transition écologique et numérique tout en favorisant une croissance plus élevée de la productivité et de la production potentielle, ainsi qu'en renforçant la résilience des États membres. Une grande partie des investissements et des réformes réalisés dans le cadre de la facilité sont pertinents pour la mise en œuvre des priorités d'action de la zone euro définies dans les précédentes recommandations pour la zone euro. Par conséquent, il est essentiel, pour maintenir l'élan des réformes, que la mise en œuvre des réformes et des investissements convenus se poursuive selon le calendrier prévu.

¹ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17).

- (5) L'examen annuel de la croissance durable figurant dans la communication de la Commission du 22 novembre 2022 définit les grandes priorités et les lignes directrices pour l'année à venir afin que les mesures de politique économique adoptées soient cohérentes au niveau de l'Union. L'examen annuel de la croissance durable s'articule autour des quatre axes de la durabilité compétitive, à savoir la durabilité environnementale, l'équité, la productivité et la stabilité macroéconomique, et est aligné sur les objectifs de développement durable des Nations unies. En outre, le rapport sur le mécanisme d'alerte 2023, publié le 22 novembre 2022, présente l'analyse faite par la Commission des déséquilibres macroéconomiques potentiels qui pourraient entraver le bon fonctionnement des économies des États membres, de l'Union économique et monétaire et de l'Union dans son ensemble.
- (6) La forte augmentation de l'inflation au cours de l'année écoulée a provoqué un réajustement rapide de l'orientation de la politique monétaire dans le monde. La BCE a commencé à normaliser sa politique monétaire pour permettre un retour rapide de l'inflation à son niveau-cible, fixé à 2 % à moyen terme. Elle a également indiqué qu'elle poursuivrait la normalisation des taux d'intérêt, en tenant compte de l'évolution des données économiques. Les contraintes qui pèsent sur l'offre jouent un rôle important dans la récente flambée de l'inflation, et les différentiels d'inflation compliquent la conduite de la politique monétaire. Une transmission uniforme de l'orientation de la politique monétaire dans l'ensemble de la zone euro est une condition préalable pour que la politique monétaire remplisse son mandat.

- (7) L'orientation budgétaire de la zone euro, mesurée comme étant la variation des dépenses primaires nettes par rapport à la croissance potentielle moyenne, devait, d'après les projections, être expansionniste en 2022 et globalement neutre en 2023, selon la Commission, mais deviendrait expansionniste si des mesures supplémentaires de soutien à l'énergie devaient être adoptées ou des mesures actuelles prolongées au cours de l'année 2023. En 2023, il conviendra d'éviter que la politique budgétaire amplifie l'effet inflationniste des chocs d'offre actuels; que ce soit au niveau national ou pour la zone euro dans son ensemble, une impulsion budgétaire généralisée pour stimuler l'économie n'est pas justifiée. L'équation est particulièrement difficile pour les États membres qui connaissent une inflation sous-jacente élevée, compte tenu également des graves difficultés économiques et sociales qu'entraîne l'érosion du pouvoir d'achat des salariés, en particulier pour les travailleurs à bas salaire. En outre, la politique budgétaire devrait rester prudente et conjuguer accroissement des investissements et maîtrise des dépenses courantes primaires nettes. Dans ce contexte, la nouvelle augmentation attendue du taux d'absorption de la facilité et des investissements financés au niveau national dans l'ensemble des États membres est cohérente avec la nécessité d'accroître les investissements publics et privés en faveur de la transition écologique et numérique et de la sécurité énergétique. Dans le même temps, cette agilité de la politique budgétaire aiderait à faire face à la montée des incertitudes et aux importants aléas baissiers entourant les perspectives économiques, sans diminuer les incitations à opérer la transition énergétique. La pandémie de COVID-19 a laissé derrière elle un niveau d'endettement très élevé dans la zone euro, et même s'il est attendu que la dette publique diminue, elle restera à des niveaux nettement supérieurs qu'avant la pandémie. Alors que les risques pesant sur la soutenabilité à court terme ont largement diminué, les risques à moyen et long termes restent élevés dans plusieurs États membres, et la hausse des taux d'intérêt devrait se répercuter progressivement sur la charge de la dette.

- (8) Pour faire face à la hausse des prix de l'énergie, les États membres de la zone euro ont pris des mesures d'urgence équivalant, d'après les estimations, à 1,25 % du PIB en 2022 et jusqu'à 1 % en 2023, cette diminution attendue étant tributaire de l'évolution des prix de l'énergie et de l'abandon prévu des mesures correspondantes. Sur la base des prévisions économiques de l'automne 2022 des services de la Commission, les mesures prises jusqu'à présent visent principalement à atténuer les hausses de prix, et seules 20 % d'entre elles, en moyenne, sont des mesures ciblées axées sur les revenus. Il est nécessaire de limiter le coût budgétaire de ces mesures de soutien, tout en tenant compte de leur incidence distributive entre tranches de revenus, de leur incidence sur la demande d'énergie et l'investissement dans la transition écologique, des distorsions éventuelles sur le marché unique et des effets d'entraînement négatifs entre les États membres. À cette fin, il est important de convenir d'une approche commune. En particulier, on pourrait étudier un modèle de tarification de l'énergie à deux niveaux bien calibré, dans lequel les consommateurs vulnérables bénéficient de prix réglementés jusqu'à un certain niveau de consommation, et d'autres systèmes qui poursuivent des objectifs similaires, en tenant compte des caractéristiques nationales. En outre, une réflexion pourrait être menée sur les moyens appropriés de mettre fin au soutien à mesure que les pressions sur les prix de l'énergie s'atténuent. Outre les mesures temporaires relatives à l'énergie, les investissements publics et privés peuvent contribuer à renforcer la sécurité et l'indépendance énergétiques et la transition écologique. Depuis la crise financière mondiale, la zone euro souffre de faibles niveaux d'investissement, tant privé que public.

Les mesures prises en réponse à la crise de la COVID-19, avec le soutien exceptionnel de NextGenerationEU, ont aidé à préserver le niveau des investissements publics, avec une incidence positive sur la croissance potentielle, en particulier dans les États membres où la charge de la dette publique est la plus élevée. Pour promouvoir une croissance durable et renforçant la cohésion et pour réaliser la transition écologique et numérique, il est essentiel d'accroître les investissements publics et privés, notamment à travers la mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience, des programmes de la politique de cohésion et des plans nationaux en matière d'énergie et de climat que les États membres doivent mettre à jour d'ici à juin 2023.

- (9) Le 9 novembre 2022, la Commission a publié une communication sur les orientations pour une réforme du cadre de gouvernance économique de l'UE, dans le but d'améliorer l'efficacité de la surveillance économique et de la coordination des politiques dans l'Union. Cette communication vise à définir une architecture plus simple et intégrée pour la surveillance macrobudgétaire afin de garantir la soutenabilité de la dette et de promouvoir une croissance durable et inclusive. Les principaux éléments de ladite communication visent à une simplification du cadre, à une adhésion plus forte au niveau national et à un renforcement de l'application de la législation. Cette communication propose que les trajectoires budgétaires soient définies dans des plans budgétaires structurels à moyen terme proposés par les États membres, au sein d'un cadre de l'Union commun transparent. Ces plans, qui seraient adoptés par le Conseil, réuniraient des engagements budgétaires et en matière de réformes et d'investissements, destinés à assurer la soutenabilité de la dette et une croissance durable et correspondant aux priorités nationales et de l'Union. Les engagements en matière de réformes et d'investissements définis dans le plan budgétaire structurel national à moyen terme permettraient une période d'ajustement budgétaire plus longue.

Tout en maintenant les valeurs de référence du traité de 3 % du PIB pour le déficit et 60 % du PIB pour la dette, ce cadre reposerait sur une surveillance davantage fondée sur les risques, qui serait axée sur la soutenabilité de la dette. En ce qui concerne la procédure relative aux déséquilibres macroéconomiques, il importe de continuer à corriger les déséquilibres macroéconomiques de manière coordonnée et équilibrée. La communication de la Commission propose un cadre plus prospectif afin de pouvoir détecter les risques émergents à mesure qu'ils se développent. L'évaluation de l'existence de déséquilibres resterait fondée sur les trois critères que sont la gravité, l'évolution et les mesures prises. Toutefois, elle donnerait plus de poids aux critères de l'évolution et des mesures prises par l'État membre concerné.

- (10) Le marché du travail de la zone euro s'est montré remarquablement résilient grâce aux mesures de soutien prises pendant la crise de la COVID-19. Au premier trimestre de 2022, le nombre total d'heures travaillées a dépassé les niveaux antérieurs à la pandémie, et le taux d'emploi a continué de croître tout au long du premier semestre de 2022 pour atteindre un niveau historiquement élevé au deuxième trimestre de 2022, ce qui s'est traduit par un recul du taux de chômage à 6,8 %, son plus bas niveau depuis la création de l'euro. Il reste cependant encore des progrès à accomplir ce qui concerne l'intégration des femmes, des jeunes, des personnes plus âgées, des personnes handicapées et des groupes vulnérables sur le marché du travail. Dans l'avenir, le ralentissement attendu de l'activité économique devrait peser sur les perspectives d'emploi et entraîner une légère hausse du taux de chômage en 2023. Il n'y a guère de signes indiquant que la crise de la COVID-19 ait entraîné une détérioration structurelle sur le plan de l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

Toutefois, il existe d'importantes différences entre secteurs et entre États membres en ce qui concerne le marché du travail. Depuis 2019, c'est dans les technologies de l'information et les professions libérales qu'il s'est créé le plus d'emplois, alors que les transports, l'hébergement et la restauration en ont perdu. L'évolution démographique devrait également jouer un rôle dans l'augmentation des tensions sur les marchés du travail de la zone euro. Pour atténuer les actuelles pénuries de compétences et celles à venir et soutenir la transition écologique et numérique, il est essentiel d'investir de manière adéquate et effective dans une éducation et une formation de qualité pour tous les âges. La croissance des salaires s'est quelque peu accélérée en 2022, entraînant une augmentation globale des coûts salariaux unitaires. Elle est cependant restée modérée dans l'ensemble et, selon les prévisions, elle devrait demeurer nettement inférieure à l'inflation. La rémunération réelle des salariés devrait se contracter de 2,8 % en 2022 puis à nouveau de 0,9 % en 2023, avant de regagner une partie du terrain perdu en 2024. L'ancrage des anticipations d'inflation joue un rôle déterminant pour atténuer le risque qu'une forte augmentation des revendications salariales ne fasse encore grimper l'inflation.

- (11) Les réformes structurelles, notamment celles menées dans le cadre du pacte vert pour l'Europe ou les réformes écologiques et numériques soutenues par la facilité, notamment à la suite des modifications introduites dans le règlement (UE) 2021/241 par le règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil¹ afin de mettre en œuvre le plan REPowerEU figurant dans la communication de la Commission du 18 mai 2022, sont essentielles pour renforcer le marché unique et la résilience des économies de la zone euro. À cet égard, il importe également de mettre en œuvre les réformes spécifiques par pays recommandées par le Conseil en 2022 dans le cadre du semestre européen. Améliorer encore l'environnement des affaires, notamment en réduisant les obstacles à l'investissement et à la réaffectation des capitaux, moderniser les administrations publiques, accélérer l'octroi des permis, tout en protégeant l'environnement, et supprimer les cadres réglementaires restrictifs peuvent augmenter la productivité et la croissance. Les réformes, ainsi que les investissements, sont indispensables pour réaliser la transition écologique et numérique, en particulier pour améliorer l'efficacité énergétique, soutenir la transition vers la neutralité climatique, accroître l'offre et le déploiement des énergies renouvelables, ainsi que pour soutenir la reconversion et le perfectionnement professionnels. La hausse rapide et prolongée des prix de l'énergie a mis sous pression les modèles économiques des industries à forte intensité énergétique et des petites et moyennes entreprises, avec des répercussions sur l'emploi et le capital humain. Des régimes d'insolvabilité efficaces peuvent soutenir la transition et faciliter la réaffectation des ressources. Les régimes d'insolvabilité diffèrent encore grandement au sein de la zone euro; une plus grande harmonisation de ces régimes ainsi qu'une amélioration de leur efficacité seraient bénéfiques à l'ajustement économique et au marché unique des capitaux.

¹ Règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant les règlements (UE) n° 1303/2013, (UE) 2021/1060 et (UE) 2021/1755, et la directive 2003/87/CE (JO L 63 du 28.2.2023, p. 1).

- (12) Le secteur bancaire a globalement fait preuve de résilience en 2022. Si le secteur bancaire de la zone euro dans son ensemble est bien capitalisé et a vu sa rentabilité s'améliorer depuis 2021, une forte détérioration des perspectives macroéconomiques, conjuguée à une hausse des taux d'intérêt augmentant les coûts pour les emprunteurs, pourrait se traduire par une baisse de qualité de ses actifs. Dans le contexte d'un accès au crédit plus difficile, un suivi en temps utile des risques, un engagement proactif auprès des débiteurs et une gestion active des prêts non performants sont importants pour préserver la capacité des banques à financer l'économie. La résilience des établissements de crédit peut être affaiblie par des facteurs structurels, notamment la surcapacité et la concurrence de nouveaux prestataires de services financiers. D'autres risques peuvent également apparaître sur les marchés financiers. En particulier, une hausse des primes de risque et un resserrement de la liquidité peuvent entraîner une chute du cours des actifs. Du fait des appels de marge, cela peut créer de nouvelles tensions venant s'ajouter aux problèmes de liquidités auxquels certaines entreprises du secteur de l'énergie sont déjà confrontées. La réaction des marchés de l'immobilier résidentiel et commercial à la hausse des taux d'intérêt mérite également d'être étroitement surveillée, car la baisse de la demande et la détérioration de la capacité à assurer le service de la dette peuvent exercer des pressions baissières sur les prix de l'immobilier et accentuer les risques cycliques, en particulier dans les États membres de la zone euro où l'endettement des ménages est élevé. Par ailleurs, l'augmentation des risques liés à la cybersécurité mérite une plus grande attention, et le règlement (UE) 2022/2554 du Parlement européen et du Conseil¹ renforcera la résilience des entreprises financières face aux risques associés aux technologies de l'information et de la communication. En septembre 2022, le Comité européen du risque systémique a publié la recommandation ESR/2022/7 contenant un avertissement invitant les établissements du secteur privé, les acteurs du marché et les autorités concernées à continuer de se préparer à des scénarii de risque extrême.

¹ Règlement (UE) 2022/2554 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier et modifiant les règlements (CE) n° 1060/2009, (UE) n° 648/2012, (UE) n° 600/2014, (UE) n° 909/2014 et (UE) 2016/1011 (JO L 333 du 27.12.2022, p. 1).

- (13) En juin 2022, les membres de l'Eurogroupe sont convenus que, dans l'immédiat, les travaux sur l'avenir de l'union bancaire devaient être axés sur le renforcement du cadre commun pour la gestion des crises bancaires et les systèmes nationaux de garantie des dépôts, afin que ce cadre soit adapté à tous les types de banques. L'Eurogroupe s'est engagé à réexaminer ultérieurement l'état de l'union bancaire et à définir, de manière consensuelle, d'éventuelles nouvelles mesures concernant les autres éléments en suspens, en vue de renforcer et de parachever l'union bancaire. La Commission a annoncé son intention de présenter une proposition législative sur le cadre de gestion des crises bancaires et de garantie des dépôts au cours du premier semestre de 2023. Les modifications apportées au cadre de gestion des crises et de garantie des dépôts peuvent contribuer à rendre le secteur bancaire de la zone euro plus résilient. La Commission a également annoncé qu'elle présenterait, au cours du premier semestre de 2023, une proposition législative qui établira l'euro numérique et en réglementera les aspects principaux, sous réserve de la décision des colégislateurs. Le conseil des gouverneurs de la BCE prendrait une éventuelle décision concernant l'émission de l'euro numérique à l'issue d'une phase de réalisation potentielle. Un euro numérique, qui viendrait en complément des espèces, pourrait présenter plusieurs avantages pour l'économie de la zone euro. Il favoriserait notamment la numérisation de l'économie et l'innovation dans le domaine des paiements, tout en renforçant le poids international de l'euro. La mise en place d'un euro numérique pourrait, compte tenu également du contexte géopolitique actuel, accroître l'autonomie économique et financière de la zone euro et de l'Union,

RECOMMANDE aux États membres de la zone euro de prendre des mesures, individuellement, notamment à travers la mise en œuvre de leurs plans pour la reprise et la résilience, et collectivement, dans le cadre de l'Eurogroupe, au cours de la période 2023-2024, pour:

- 1) s'abstenir de soutenir de manière généralisée la demande globale en 2023, tout en ciblant mieux leurs mesures budgétaires pour remédier à l'impact des prix élevés de l'énergie sur les ménages vulnérables et les entreprises viables, et tout en maintenant la souplesse nécessaire pour s'adapter à l'évolution rapide de la situation, si nécessaire. Continuer à coordonner entre eux leurs politiques budgétaires nationales afin de préserver la soutenabilité de la dette et d'accroître le potentiel de croissance de manière durable, facilitant ainsi la mission de la politique monétaire qui consiste à assurer un retour rapide de l'inflation à l'objectif à moyen terme de 2 % fixé par la BCE. Convenir d'une approche commune et envisager, en particulier, de remplacer les mesures généralisées portant sur les prix par un modèle de tarification de l'énergie à deux niveaux bien calibré, présentant un bon rapport coût-efficacité et permettant d'encourager les économies d'énergie, ou d'autres systèmes qui poursuivent des objectifs similaires, en tenant compte des caractéristiques nationales, ainsi que réfléchir aux moyens appropriés de mettre fin au soutien à mesure que les pressions sur les prix de l'énergie s'atténuent. Définir des stratégies budgétaires à moyen terme dûment différenciées, par un assainissement progressif et durable, ainsi que par des investissements et des réformes, afin de parvenir à des positions budgétaires à moyen terme prudentes;

- 2) maintenir un niveau élevé d'investissements publics et encourager les investissements privés, qui sont nécessaires pour stimuler la résilience économique et sociale et pour soutenir la transition écologique et numérique, notamment pour une plus grande efficacité énergétique, ainsi que pour la transition vers des sources d'énergie renouvelables. Mettre en œuvre les programmes de la politique de cohésion et les plans pour la reprise et la résilience, en veillant à la mise en œuvre en temps utile des réformes et des investissements, et veiller à ce que les mises à jour de ces plans soient ciblées, en tenant compte de l'évolution de la situation économique, sans en réduire l'ambition globale. Prendre de nouvelles mesures, notamment dans le cadre des chapitres de REPowerEU dans les plans pour la reprise et la résilience et dans le cadre des plans nationaux en matière d'énergie et de climat, pour accélérer la transition énergétique et accroître l'indépendance énergétique de l'Union;
- 3) conformément aux pratiques nationales et dans le respect du rôle des partenaires sociaux, favoriser une évolution des salaires qui atténue la perte de pouvoir d'achat des salariés, en particulier pour les travailleurs à faibles revenus, tout en reflétant l'évolution de la productivité à moyen terme et en limitant les effets de second tour sur l'inflation. Développer et adapter, si nécessaire, les systèmes d'aide sociale pour aider les ménages vulnérables à faire face au choc énergétique et à la transition écologique et numérique, et remédier au risque accru de pauvreté. Continuer à améliorer les politiques actives du marché du travail et prendre des mesures pour remédier aux pénuries de compétences et promouvoir des emplois de qualité. Garantir la participation effective des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques et renforcer le dialogue social;

- 4) veiller à ce que le soutien apporté aux entreprises, en particulier aux petites et moyennes entreprises, qui rencontrent des difficultés financières en raison de la crise énergétique, présente un bon rapport coût-efficacité, soit temporaire et soit réservé aux entreprises viables. Le soutien apporté devrait maintenir les incitations en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, tout en préservant des conditions de concurrence équitables et l'intégrité du marché unique, y compris au moyen de l'encadrement temporaire de crise en matière d'aides d'État. Améliorer l'environnement des affaires, en particulier en renforçant la concurrence et en accroissant l'efficacité des cadres en matière d'insolvabilité afin de veiller à ce qu'ils permettent un traitement efficace et rapide des faillites et des restructurations d'entreprises. Contribuer aux progrès vers une union des marchés des capitaux;
- 5) préserver la stabilité macrofinancière, maintenir les canaux de crédit à l'économie et éviter le risque de fragmentation financière. Suivre les risques liés en particulier aux tensions dans le secteur de l'énergie, au resserrement des conditions financières, aux actifs non performants, aux niveaux de la dette privée et à l'évolution des marchés immobiliers. Poursuivre les travaux sur l'achèvement de l'union bancaire, la prochaine étape étant la réforme de l'actuel cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts. Continuer à participer activement aux travaux préparatoires en vue de l'introduction éventuelle d'un euro numérique.

De nouvelles mesures visant à approfondir l'Union économique et monétaire devraient tenir compte des enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre de la réponse économique globale apportée par l'Union à la crise de la COVID-19. Des progrès rapides en ce qui concerne le réexamen de la gouvernance économique constituent une priorité pour renforcer la coordination des politiques économiques. Les progrès réalisés dans l'approfondissement de l'Union économique et monétaire devraient se poursuivre dans le plein respect du marché intérieur de l'Union et de manière ouverte et transparente à l'égard des États membres n'appartenant pas à la zone euro.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président / La présidente
